

CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE À TITRE GRATUIT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, EPCI, ayant son siège social au 143 rue du Château – 01150 CHAZEY-SUR-AIN, immatriculée sous le SIREN 240100883, représentée par Monsieur Jean-Louis GUYADER, en qualité de Président, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée « le Propriétaire »

D'une part,

ET

Baptiste BOUCHARD, Responsable d'Agence Ain Nord Isère – Terideal, Direction Régionale Centre Est – 625 Allée des Combes – 01150 BLYES – France

Représentant la société TERIDEAL,

Ci-après dénommée « l'Occupant »

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le Propriétaire autorise l'Occupant à utiliser, à titre précaire et gracieux, un terrain situé sur le site des Fromenteaux – Route des Fromenteaux – 01500 Saint-Maurice-de-Rémens, aux fins de déposer et stocker de la terre végétale dans le cadre de ses activités.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU TERRAIN

Le terrain mis à disposition est situé sur le camp des Fromenteaux, dont la localisation précise est annexée à la présente convention par un plan de situation. La superficie exacte et les modalités d'accès sont précisées d'un commun accord entre les parties.

ARTICLE 3 – DURÉE DE L'OCCUPATION

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois, à compter du 11/06/2025, renouvelable une fois par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un (1) mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 4 – GRATUITÉ DE L'OCCUPATION

Cette autorisation d'occupation est consentie à titre gratuit. Aucune redevance, charge ou loyer ne sera exigé de l'Occupant, ce que les parties reconnaissent expressément.

ARTICLE 5 – ÉTAT DES LIEUX

Un état des lieux contradictoire d'entrée sera établi entre les parties ou leur représentant avant la prise de possession. De même, un état des lieux de sortie sera dressé à la fin de la convention, afin de constater l'état du terrain.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DE L'OCCUPANT

L'Occupant s'engage à :

- Respecter l'usage prévu (stockage de terre végétale exclusivement),
- Remettre les lieux en état à ses frais à l'issue de la convention, y compris l'évacuation complète de la terre,
- Nettoyer régulièrement et systématiquement les accès et voies de circulation empruntés par ses engins (boue, poussières, résidus...),
- Tondre régulièrement la zone afin de limiter la prolifération des plantes invasives, notamment l'ambroisie,
- Veiller à la sécurité et à la salubrité du site pendant toute la durée d'occupation,
- Ne réaliser aucun aménagement ou construction sans autorisation préalable écrite du Propriétaire,
- Obtenir à ses frais toute autorisation administrative nécessaire, le cas échéant,
- Assurer ses matériels, engins, et responsabilité civile pour l'ensemble des risques liés à son occupation (copie de l'attestation à fournir).

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

L'Occupant assume l'entière responsabilité des dommages pouvant résulter de son occupation. Il s'engage à souscrire, pendant toute la durée de la convention, une assurance responsabilité civile couvrant les éventuels dommages causés aux tiers, aux usagers ou au terrain.

ARTICLE 8 – RESTITUTION DES LIEUX

À la fin de l'occupation, l'Occupant s'engage à :

- Restituer les lieux propres, libres de tout dépôt ou matériel,
- Remettre en état le terrain à ses frais selon les conditions de l'état des lieux d'entrée,
- Procéder à un nettoyage final complet de toutes les zones utilisées (y compris voies d'accès).

ARTICLE 9 – NOTIFICATIONS

Pour toute correspondance relative à la présente convention, les parties désignent les contacts suivants :

Pour le Propriétaire :

Mickaël GIRAUD-TELME

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

143 rue du Château – 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 06 14 57 33 15

Pour l'Occupant :

Baptiste BOUCHARD

bbouchard@terideal.fr

Tél. : 06 08 02 56 29

ARTICLE 10 – LITIGES ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relatif à la présente convention sera soumis aux juridictions compétentes du ressort du siège du terrain (01 – Ain).

ARTICLE 11 – ANNEXES

- Plan de situation du site
- État des lieux d'entrée (à établir)
- Attestation d'assurance de l'Occupant

Fait à Chazey/Ain, le 06/06/2025

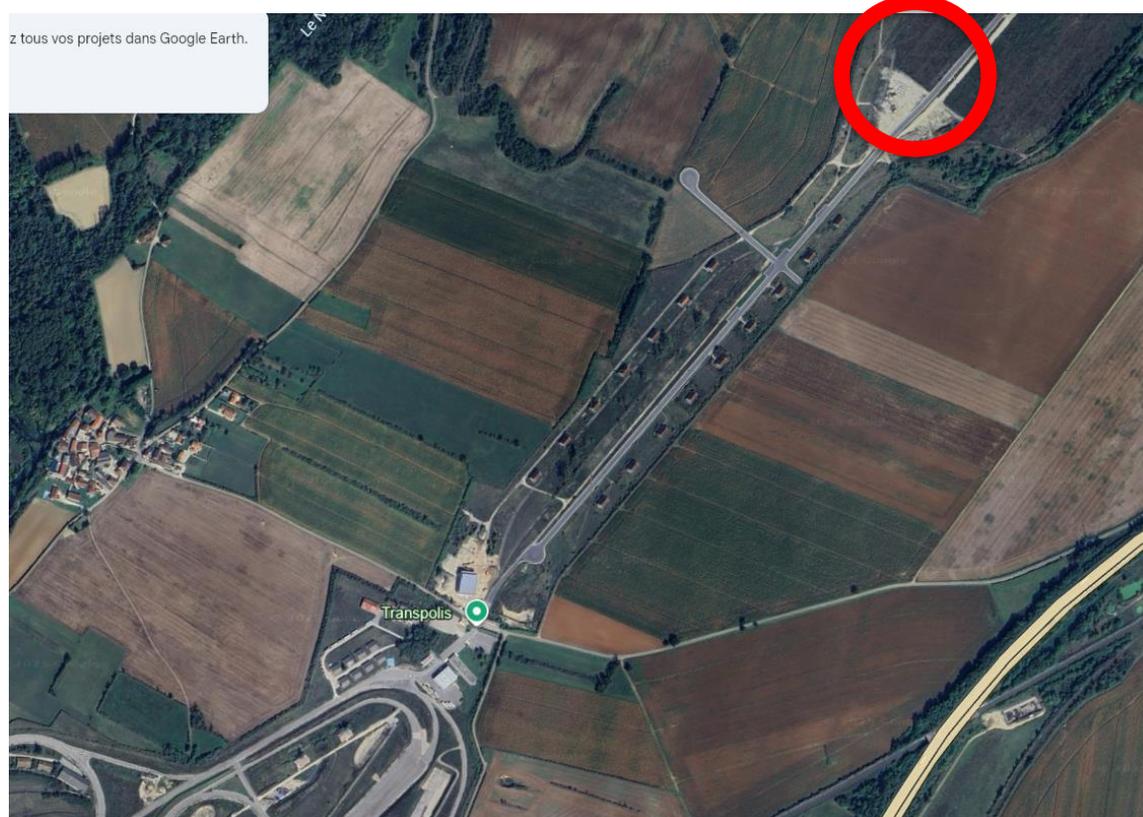
En deux exemplaires originaux,

SIGNATURES:

Pour le Propriétaire Jean-Louis GUYADER Président – C.C. Plaine de l'Ain(signature)

Pour l'Occupant Baptiste BOUCHARD Responsable d'Agence – Terideal(signature)

Plan de situation du site



ÉTAT DES LIEUX

Convention d'occupation précaire à titre gratuit

Terrain des Fromenteaux – 01500 Saint-Maurice-de-Rémens

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Propriétaire :

Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain 143 rue du Château – 01150 CHAZEY-SUR-AIN Représentée par : Mickaël GIRAUD-TELME Tél. : 06 14 57 33 15

Et

L'Occupant :

Monsieur Baptiste BOUCHARD Responsable d'Agence Ain Nord Isère – TERIDEAL Direction Régionale Centre Est 625 Allée des Combes – 01150 BLYESTél. Tél. : 06 08 02 56
29bbouchard@terideal.fr

I. Objet de l'état des lieux

Le présent document a pour objet de décrire l'état du terrain mis à disposition à titre gracieux dans le cadre de la convention signée entre les parties. Il est établi contradictoirement entre les représentants du Propriétaire et de l'Occupant.

État des lieux d'entrée État des lieux de sortie

Date de l'état des lieux :

II. Description du site

- Localisation exacte: Site des Fromenteaux – Route des Fromenteaux – 01500 Saint-Maurice-de-Rémens

- Superficie utilisée:

- Accès utilisé:

- Usage prévu: Stockage de terre végétale

III. Observations générales

Zone observée	État constaté	Observations / remarques spécifiques
Accès au site		
Portail / clôtures		
Surface du terrain		
Présence de déchets / végétation		
Propreté / entretien / tonte		
Zones humides ou instables		
Traces d'engins / ornières		
Autres équipements ou dépôts présents		

IV. Photographies (facultatif mais recommandé)

- Des photographies ont été prises et jointes en annexe.
- Aucune photographie n'a été prise.

V. Réserves éventuelles

.....

.....

.....

VI. Signature des parties

Fait à, le

Le représentant du Propriétaire Mickaël GIRAUD-TELME Pour la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

Signature: _____

Le représentant de l'Occupant Baptiste BOUCHARD Responsable d'agence TERIDEAL

Signature: _____